

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cognac, le 25 juin 2025

Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac : vers une meilleure résilience de la filière Cognac face à la crise actuelle

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Christophe FORGET, vice-président du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac, ont réuni le Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac ce mercredi 25 juin en présence de Jérôme HARNOIS, préfet de Charente et de Brice BLONDEL, préfet de Charente-Maritime, des représentants des filières, des collectivités et des appellations Charentaises, afin d'échanger sur les conséquences de la situation géopolitique actuelle sur le bassin.

La filière subit une nouvelle baisse en 2025 de ses expéditions vers la Chine de près de 40% et les exportations sur le marché américain restent aujourd'hui soumises à de très fortes incertitudes.

À défaut de pouvoir s'appuyer sur d'autres débouchés dans le monde, la situation économique sur le bassin se dégrade, avec un surstockage des Maisons de négoce qui s'il a permis d'amortir dans un premier temps les effets de la crise, voit son niveau aujourd'hui conduire à la remise en cause de contrats avec les viticulteurs et donc au basculement de la crise également sur l'amont de la filière.

Les professionnels du bassin ont insisté sur l'engagement prioritaire du gouvernement à poursuivre et renforcer la voie de la solution diplomatique, face à une situation pour laquelle ils se considèrent comme des « victimes collatérales ».

Le préfet a ainsi rappelé que, si la solution diplomatique est indispensable, elle n'est pas suffisante et reste incertaine. Sans un panel de solutions diversifiées, la filière restera soumise aux aléas géopolitiques et à la volatilité des flux commerciaux.

À ce titre, après avoir présenté son plan d'adaptation du vignoble en cours de déploiement et autres outils mobilisables, le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) a présenté les axes de travail sur lesquels une poursuite de ses échanges avec les pouvoirs publics était nécessaire concernant :

- un dispositif d'arrachage définitif et un dispositif de retrait des volumes excédentaires engendrés par les taxes chinoises ;
- la mobilisation des outils européens permettant de compenser les conséquences sociales de l'arbitrage de politiques commerciales qui affectent aujourd'hui la filière Cognac et l'ensemble de son bassin ;
- l'accompagnement au portage des stocks.

Le Préfet a salué la qualité des échanges et des travaux en cours. Il a réaffirmé le soutien plein et entier de l'État et sa mobilisation, avec les préfets de la Charente et de la Charente-Maritime, pour les accompagner dans la mise en œuvre de ces pistes d'actions. Les prochaines semaines seront cruciales pour l'avenir du bassin.

Étienne GUYOT : « C'est ensemble que nous devons travailler à la fois sur les volets structurel et conjoncturel, ainsi que sur la résilience de cette filière à vocation exportatrice fortement soumise aux aléas géopolitiques ».



Conseil de bassin viticole Charentes-Cognac – juin 2025